# DÉCISION DU CONSEIL
## du 12 mars 2001
## portant nomination d'un membre suppléant autrichien du Comité des régions

(2001/222/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 263,

vu la décision du Conseil du 26 janvier 1998 [1] portant nomination des membres titulaires et suppléants du Comité des régions,

considérant qu'un siège de membre suppléant du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la démission de M[me] Brigitte EDERER, portée à la connaissance du Conseil en date du 6 février 2001;

vu la proposition du gouvernement autrichien,

DÉCIDE:

*Article unique*

M. Sepp RIEDER est nommé membre suppléant du Comité des régions en remplacement de M[me] Brigitte EDERER, pour la durée du mandat de celle-ci restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 2002.

Fait à Bruxelles, le 12 mars 2001.

*Par le Conseil*
*Le président*
B. RINGHOLM

[1] JO L 28 du 4.2.1998, p. 19.